

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire le :

MARDI 18 OCTOBRE 2016 à 20H30

OBJET DE LA REUNION

Séance du 22/09/16 - approbation du PV

1) Fusion CCVA et CCLAG – Fixation du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires – Proposition d'accord local

Questions diverses

**Fait à Beaumont sur Lèze, le 14 Octobre 2016
Le Maire**

Date de convocation : 14/10/2016

Date d'affichage : 14/10/2016

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le dix-huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM BAYONI, BLANCHOT, BASTIEN, BOUYSSON, CALMES, GUILLEM MMES, DRU, BOSSIS, MIALONIER, PAREDE, DINCE- MASANGU,

Absents : M. TURCK a donné procuration à M. GUILLEM MM., RENAC, ESPITALIER, MME, LACOMBE, LUNAL, HETREUX, RABAL, GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique BLANCHOT

* * *

Délibération n° 16-7/1 : FUSION CCVA et CCLAG – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : PROPOSITION D'ACCORD LOCAL

Vu le schéma de Coopération Intercommunale de la Haute Garonne publié le 30 mars 2016, et notamment le projet F4,

Vu l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion du 20/04/2016 entre la communauté de la Vallée de l'Ariège et la communauté de communes de Lèze Ariège Garonne,

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 35-V de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nécessité de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la future communauté de communes issue de la fusion au plus tard le 15 décembre 2016, conformément à l'article 35-V de la loi NOTRe.

Il précise que, suite aux deniers échanges entre les élus, le nombre de sièges serait de 48 au lieu de 42 prévus par la répartition de droit commun.

Il convient de fixer le nombre de sièges de conseillers communautaires à 48, répartis comme conformément au tableau suivant :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges
Auterive	9252	12
Cintegabelle	2768	4
Lagardelle-sur-Lèze	2648	4
Venerque	2580	4
Vernet	2413	4
Miremont	2278	3
Beaumont-sur-Lèze	1529	2
Gaillac-Toulza	1245	2
Grépiac	1004	2
Caujac	843	2
Lagrâce-Dieu	540	1 siège de droit
Grazac	535	1 siège de droit
Mauressac	491	1 siège de droit
Puydaniel	443	1 siège de droit
Auragne	421	1 siège de droit
Labruyère-Dorsa	264	1 siège de droit

Esperce	253	1 siège de droit
Auribail	224	1 siège de droit
Marliac	126	1 siège de droit
TOTAL	29 857	48

Monsieur le Maire rappelle que les communes incluses dans le périmètre de la fusion devront délibérer un accord local à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la fusion, représentant plus de la moitié de la population totale de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion ou de la moitié au moins de conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes incluses dans le périmètre de la fusion.

- **Accepte l'accord local** fixant à 48 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la communauté de communes issue de la fusion CCVA-CCLAG, répartis comme suit :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges
Auterive	9252	12
Cintegabelle	2768	4
Lagardelle-sur-Lèze	2648	4
Venerque	2580	4
Vernet	2413	4
Miremont	2278	3
Beaumont-sur-Lèze	1529	2
Gaillac-Toulza	1245	2
Grépiac	1004	2
Caujac	843	2
Lagrâce-Dieu	540	1 siège de droit
Grazac	535	1 siège de droit
Mauressac	491	1 siège de droit
Puydaniel	443	1 siège de droit
Auragne	421	1 siège de droit
Labruyère-Dorsa	264	1 siège de droit
Esperce	253	1 siège de droit
Auribail	224	1 siège de droit
Marliac	126	1 siège de droit
TOTAL	29 857	48

- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme DINCE)

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 21H00

Délibération n°	Objet :
16-7/1	Fusion CCVA et CCLAG – Fixation du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires – Proposition d'accord local

BAYONI Pascal :

BLANCHOT Dominique :

BASTIEN Jean-Loup :

BOSSIS Catherine :

BOUYSSON Julien :

CALMES : Nicolas :

GUILLEM Pierre :

MIALONIER Anne :

PAREDE Dominique :

DRU Christelle :

DINCE MASANGU Audrey :

TURCK Arnaud a donné procuration à GUILLEM Pierre :